

*Question de privilège*

**M. Turner (Vancouver Quadra):** On se fiche de savoir si le député de Mississauga-Sud jugera bon de dire que cela ne marchera pas. C'est gaspiller les deniers publics, a-t-il dit, que de faire voyager ce comité à Terre-Neuve. Depuis lors il s'est ravisé, mais on se fiche de ce que la population de Terre-Neuve peut dire, de ce que peuvent dire les gens de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et du Québec. «Veuillez conserver cet avis. Vous perdez votre temps. Pas la peine de comparaître devant ce comité». Voilà ce que le gouvernement dit effectivement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** «Veuillez conserver cet avis.» S'il faut en croire ces annonces, voilà les changements qui vont entrer en vigueur. Un point c'est tout. Il s'agit d'un outrage au Parlement de la part de ceux qui rédigent ces annonces, de la part de ceux qui en autorisent la publication, parce qu'il n'y a que cette Chambre, la Chambre des communes qui puisse approuver des changements fiscaux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Voilà sur quoi repose la question de privilège dont vous êtes saisi. «Veuillez conserver cet avis.» Cette annonce dit que telles mesures vont entrer en vigueur à telle date—peu importe ce que peut faire le Parlement—alors qu'en fait la Chambre des communes n'a pas adopté de loi en ce sens. À l'exception peut-être du premier ministre et du ministre des Finances, personne ne tient à ce qu'une mesure fiscale de ce genre soit présentée à la Chambre des communes. En tout cas, certainement pas les députés conservateurs de l'arrière-ban qui se sont exprimés là-dessus cette semaine.

• (1110)

Le comité parlementaire des finances parcourt le pays à l'heure actuelle afin de soumettre aux contribuables un document de travail sur l'opportunité de recommander ou non au ministre des Finances de présenter une loi que les auteurs de cette annonce publicitaire considèrent déjà comme adoptée puisqu'ils conseillent de «conserver cet avis» afin de pouvoir s'y reporter au besoin. On ne changera rien.

Cette annonce porte nettement atteinte au principe parlementaire fondamental voulant que ce soit la Chambre des communes, que ce soit les représentants du peuple de toutes les provinces et des deux territoires de

notre pays, c'est-à-dire nous et seulement nous, les élus, qui décidions au nom des Canadiens des taxes à imposer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** C'est le privilège du Parlement et non d'une poignée de publicitaires d'une agence de publicité conservatrice.

[Français]

Ces annonces publicitaires portent atteinte à la tradition parlementaire de deux autres façons. D'abord, elles compromettent les délibérations présentement en cours au sein du Comité permanent des finances; ensuite, elles compromettent également les débats qui pourraient éventuellement avoir lieu ici à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, ces annonces constituent une atteinte aux droits et privilèges de tous les députés et une manifestation de mépris à l'égard du Parlement.

Le gouvernement est hypocrite et, à vrai dire, ridicule au possible en jetant ainsi par la fenêtre des millions et des millions de dollars pour cette publicité dans les journaux—qu'on n'oserait même pas mettre au fond d'une cage d'oiseau—tout en déclarant qu'il essaie de comprimer ses dépenses afin d'abaisser son déficit.

Nous sommes ici, monsieur le Président, en présence non seulement d'un cas évident d'atteinte aux privilèges, mais aussi d'un cas évident de stupidité gouvernementale.

Le projet farfelu, mis de l'avant par le premier ministre et le ministre des Finances, contredit tous les discours qu'ils ont consacrés à la réforme fiscale tant à la Chambre des communes qu'à travers tout le pays.

Nous sommes donc ici, monsieur le Président, en présence, non seulement d'un cas évident d'atteinte aux privilèges de cette Chambre, mais aussi d'un cas évident d'atteinte à la bonne foi.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont mis de l'avant une proposition ridicule qui non seulement n'a pas le caractère de neutralité fiscale qu'ils avaient promis de lui donner, mais constitue au contraire l'exemple le plus flagrant de rapacité fiscale dans l'histoire du pays, qui non seulement n'a pas le caractère de simplicité promis par le gouvernement, mais donne naissance plutôt à un cauchemar administratif qu'on ne voudrait pas souhaiter à son pire ennemi, qui non seulement n'inclut pas la participation des provinces comme ils l'avaient promis, mais qui va, au contraire, faire des Canadiens le seul peuple au monde à se voir infliger deux régimes de